



Focus sur les nouveautés 2025 – Parcours de déclaration annuelle

Découvrez les principales évolutions du parcours de déclaration 2025 :

1. Création d'une fiche contact simplifiée

→ Une fiche contact sans accès au portail est désormais disponible pour faciliter les échanges avec nos services.

→ Il est obligatoire d'indiquer le représentant légal, le représentant Prévention et, le cas échéant, le représentant CSE.

2. Accès aux offres de notre Service

→ Le chef d'entreprise peut désormais choisir de bénéficier des offres proposées par notre Service.

→ L'inscription reste facultative.

3. Obligation de dépôt du DUERP

→ Le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP) doit obligatoirement être déposé.

→ Pour toute question sur l'abonnement Noa ou l'élaboration/mise à jour du DUERP, contactez notre service dédié : duerp@apst41.fr.

4. Nouveau Décret CMR

→ L'employeur a désormais l'obligation de transmettre les informations relatives aux agents CMR (Cancérogènes, Mutagènes, Reprotoxiques) à notre Service.

→ Ces données seront intégrées au Dossier Médical Santé Travail de chaque salarié concerné.



Pour en savoir plus

Les détails complets sont accessibles via le lien suivant : [Consulter la présentation](#).

La déclaration annuelle

- 2ème étape : Utilisateurs et contacts

Nouveauté
2025

Vos étapes de déclaration d'effectif

La Grange- APST41 - 31353 Actif

Contactez mon service de santé



S
n renseignant les
pour le suivi de vos



✓ Terminé

Étape 1
Informations administratives

Modifier

En cours

Étape 2
Utilisateurs et contacts

Ajoutez les personnes clés de votre entreprise qui auront accès et/ou pourront être contactées par votre service sur des sujets spécifiques.

Reprendre

Étape 3
Effectif

Mettez à jour la liste des salariés de votre entreprise

Les risques professionnels dans vos

Ces étapes vous permettront de renseigner les situations de travail de chaque salarié.

Cela permettra également à votre service de santé d'avoir toutes les informations pour mieux vous accompagner et améliorer la prévention de votre entreprise.



Un doute sur l'environnement de travail et les salariés ? [Transférez ces étapes à une personne](#)



La déclaration annuelle

- 1^{ère} page : Il s'agit de vérifier, corriger et ajouter les utilisateurs ainsi que les contacts récupérés lors de la dernière déclaration.













Utilisateurs et contacts

1/2 Gérez les utilisateurs et contacts de votre entreprise

[Besoin d'aide ?](#)

Ajoutez ou mettez à jour les informations des personnes de votre entreprise ayant accès à l'espace adhérent ou pouvant être contactées par votre service de santé.

[Ajouter](#)

Nom ↕	Email	Téléphone	Type d'interlocuteur	Droits d'accès à l'espace adh.	
 Johann jerome (moi) RAF	j.jerome@apst41.fr	-	-	Administrateur Déclaration	
 -- Assistante Administrative et Financière	n.graczyk@apst41.fr	-	-	Facturation Déclaration	
 Anne marie pierre Bogaert Resp convocations	a.bogaert@apst41.fr	-	Représentant Prévention	Administrateur	
 Jeanne Employeur Dirigeant	j.employeur@apst41.fr	-	Représentant légal	-	
 Carine Paulliac assistante	c.paulliac@apst41.fr	-	-	Administrateur	
 Jean Testeur Collaborateur	j.testeur@apst41.fr	+33636214572	Service RH	-	

[Continuer cette étape plus tard](#)

[Suivant](#)







La déclaration annuelle

- Utilisateurs : Accès à votre espace adhérent pour les collaborateurs ou intervenants externes avec un périmètre d'action défini selon le profil renseigné (administration, facturation, convocation...).
- **Nouveauté 2025** Contacts : Aucun accès au portail. Il s'agit juste de fiches avec des coordonnées permettant à notre service de contacter l'interlocuteur selon la thématique proposée.

Utilisateurs et contacts

1/2 Gérez les utilisateurs et contacts de votre entreprise

Ajoutez ou mettez à jour les informations des personnes de votre entreprise ayant accès à l'espace adhérent ou pouvant être contactées par votre service de santé.

Nom	Email	Téléphone	Type d'interlocuteur	Droits d'accès à l'espace adh.
 Johann jerome (moi) RAF	j.jerome@apst41.fr	-	-	Administrateur Déclaration
 -- Assistante Administrative et Financière	n.graczyk@apst41.fr	-	-	Facturation Déclaration
 Anne marie pierre Bogaert Resp convocations	a.bogaert@apst41.fr	-	Représentant Prévention	Administrateur
 Jeanne Employeur Dirigeant	j.employeur@apst41.fr	-	Représentant légal	-
 Carine Paulliac assistante	c.paulliac@apst41.fr	-	-	Administrateur
 Jean Testeur Collaborateur	j.testeur@apst41.fr	+33636214572	Service RH	-

Droits d'accès au portail indiqués ici

Continuer cette étape plus tard

Suivant

La déclaration annuelle

- Cliquer sur ajouter (1) + définir l'accès souhaité utilisateur (possible uniquement pour les profils Administrateurs) ou contact (2)

Utilisateurs et contacts Besoin d'aide ?

1/2 Gérez les utilisateurs et contacts de votre entreprise

Ajoutez ou mettez à jour les informations des personnes de votre entreprise ayant accès à votre espace adhérent, pouvant être contactées par votre service de santé.

Nom	Email	Droits d'accès à l'espace adh.
 Johann jerome (moi) RAF	j.jerome@	Administrateur Déclaration
 -- Assistante Administrative et Financière	n.graczyk@	Facturation Déclaration
 Anne marie pierre Bogaert Resp convocations	a.bogaert@	Administrateur
 Jeanne Employeur Dirigeant	j.employeur@	-
 Carine Paulliac assistante	c.paulliac@	Administrateur Déclaration
 Jean Testeur Collaborateur	j.testeur@	-

Cette personne doit-elle avoir accès à l'espace adhérent ?

Oui, je souhaite ajouter un utilisateur

Selon les droits, l'utilisateur pourra :

- Effectuer la déclaration annuelle
- Gérer les factures
- Consulter les convocations
- Recevoir les notifications importantes

Non, je souhaite ajouter un contact

Le contact sera visible par votre service de santé et pourra être contacté en cas de besoin.

1 

2 

[Ajouter](#)

[Suivant](#)

Continuer cette étape plus tard

La déclaration annuelle

- 2^{ème} page : Obligation d'indiquer le représentant légal + représentant Prévention + si présence d'un CSE, son représentant.

Utilisateurs et contacts

2/2 Indiquez les interlocuteurs de votre entreprise


Professionnel(le) ou salarié(e) par l'entreprise adhérente.

Autres - Facultatif Ajouter

Tout contact jugé nécessaire.


Représentant Prévention - Obligatoire Modifier

Personne chargée de coordonner les actions de prévention des risques professionnels et d'améliorer les conditions de travail au sein de l'entreprise.

 Anne Marie Pierre Bogaert


Représentant légal - Obligatoire Modifier

Personne officiellement désignée pour agir au nom de l'entreprise, signer des documents légaux et prendre des décisions engageant la responsabilité de l'organisation.

 Jeanne Employeur

Service RH - Facultatif Modifier

Service en charge de la gestion du personnel de préférence sur le site.

 Jean Testeur


Besoin d'aide ?

Bon à savoir

Pourquoi indiquer les interlocuteurs clés de mon entreprise ?
Afin de faciliter les échanges avec votre service de santé et garantir la conformité légale en terme de santé au travail.

J'ai oublié d'ajouter une personne à l'étape précédente
Vous pouvez l'ajouter directement à cette étape lorsque vous indiquez un interlocuteur, ou revenir à l'étape précédente pour l'ajouter.

Précédent Valider l'étape



La déclaration annuelle

- 3ème étape : Effectif

Vos étapes de déclaration d'effectif

La Grange- APST41 - 31353 Actif

Contactez mon service de santé



Terminé

Informations

Modifier

Terminé

Étape 2
Utilisateurs et contacts

Modifier

Étape 3
Effectif

Mettez à jour la liste des salariés de votre entreprise

Commencer

Les risques professionnels dans votre entreprise

Ces étapes vous permettront de renseigner quelles sont les situations de travail de chaque salarié.

Cela permettra également à votre service de santé au travail d'avoir toutes les informations pour mieux vous aider dans l'amélioration de la prévention de votre entreprise.

Étape 4
Informations

Renseignez vos informations au sein de votre entreprise (prévention, équipement...)



La déclaration annuelle

Fenêtre informative sur la nouvelle réglementation sur le suivi en santé au travail des Dirigeants d'entreprise non salarié avec accès sur Légifrance et une enquête.

**Nouveauté
2025**

Possibilité offerte au chef d'entreprise de bénéficier des offres proposées par notre Service (Art. L.4621-4 CT).

Il suffit de l'ajouter à votre liste d'effectif en sélectionnant le contrat de travail "Dirigeant non salarié".

Ce suivi par un médecin du travail, sera facturé au même titre que la cotisation de l'offre socle, avec en complément, un accès à la plate-forme "Amarok" dédiée à la santé physique et mentale des Dirigeants.

Effectif
1/2 Ajoutez / retirez vos salariés

Besoin d'aide ?

Rechercher par nom, poste, contrat...

Statut 1 Type de contrat Filtre sélectionné (1)

Nouveau salarié Trier par

Dernière visite

Aucun élément

Continuer cette étape plus tard

Suivant 15

La réglementation évolue sur le suivi en santé au travail des dirigeants d'entreprise

L'article L.4621-4 du code du travail entré en vigueur le 31 mars 2022 prévoit que « Le chef de l'entreprise adhérente à un service de prévention et de santé au travail interentreprises peut bénéficier de l'offre de services proposée aux salariés ».

Pour en savoir plus sur le sujet, consultez l'étude sur la santé au travail des dirigeants réalisée par In service de santé au travail d'Occitanie.

J'ai compris

**Inscription proposée.
Non obligatoire !**

La déclaration annuelle

Si aucun Dirigeant n'est ajouté, le pictogramme présent dans la barre de défilement est orangé. Cette indication est informative et n'est pas bloquante pour la suite de la déclaration.

The screenshot displays a multi-step process for the annual declaration. The first step is 'Terminé' (Completed). The second step is 'Utilisateurs et contacts' (Users and contacts), also marked 'Terminé'. The third step is 'Effectif' (Staff), which is currently active and contains a red-bordered box with an orange warning icon and the text 'Aucun dirigeant ajouté' (No director added). The fourth step is 'Informations' (Information), which is partially visible and contains a right-pointing arrow. To the right of the steps is a detailed view of the 'Les risques professionnels dans votre entreprise' (Professional risks in your company) section, which includes text about providing information on working conditions and a link to transfer steps to a qualified person.



La déclaration annuelle

- 6ème étape : Mettez à jour votre Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels – Proposition Abonnement Noa

Vos étapes de déclaration d'effectif

La Grange- APST41 - 31353 Actif

Contactez mon service de santé



Mettez à jour votre Document Unique avec noa

Retrouvez ici la dernière version de votre Document Unique et complétez-la. Nous vous accompagnons sur noa qui vous est proposé pour 100 € HT/an.

- ✓ Une conformité réglementaire
- ✓ Un parcours simple et guidé
- ✓ Une mise à jour en quelques clics tous les ans

[En savoir plus](#)

[Désactiver l'offre noa](#)

[Faire plus tard](#)



Étape 6

Découpage de votre entreprise

Regroupez les salariés exposés aux mêmes risques en unités de travail

Commencer



Étape 7

Évaluation des risques

Détaillez puis analysez les risques auxquels vos salariés sont exposés



Étape 8

Plan d'action de prévention

Élaborez un plan d'action afin de protéger vos salariés



Infos.
administratives



Utilisateurs et
contacts



Effectif



Infos. de
prévention



Risques



Découpage



Évaluation des
risques



Plan d'action



Suivis SIR / SIA



Récapitulatif

La déclaration annuelle

- Proposition d'abonnement à notre offre Noa : Le Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP), obligatoire dès l'embauche du 1er salarié, est conçu pour créer un plan d'action de prévention au bénéfice des salariés de votre entreprise en évaluant les risques professionnels auxquels ils sont exposés. La mise à disposition, pour toute l'année 2025, de l'outil numérique "NOA", permettant sa réalisation simplifiée ou la mise à jour d'une version antérieure, vous est proposée à un tarif de 100 € H.T.
- Notre équipe vous accompagne dans le cadre de l'Offre Socle de Services.

Nouveauté 2025 Obligation de déposer un DUERP en cas de refus conformément au Code du Travail
https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000043893919

Contactez notre service dédié pour toute question relative à l'abonnement Noa ou à l'élaboration / mise à jour du DUERP
DUERP@apst41.fr

Tel : 02.54.52.41.47

La déclaration annuelle


- Fenêtre d'information sur le nouveau Décret CMR

Affectation des situations de travail Besoin d'aide ?

2/2 Ajouter les substances chimiques cancérigènes auquel vos salariés sont exposés. [Comment identifier les substances ?](#)

Statut 1 Tri Rechercher

<input type="checkbox"/> Salarié ↕
<input type="checkbox"/> DENEUVE Catherine (07/11/1967) Conseillère en environnement (CDI)
<input type="checkbox"/> DUPONT Christine (31/12/2000) Assistante comptabilité (CDI)
<input type="checkbox"/> DUVAULT Corentin (01/01/1999) Adjoint responsable qualité (CDI)
<input type="checkbox"/> HABERT Corine (25/10/1995) Secrétaire (CDI)
<input type="checkbox"/> JACQUES Ryan (06/03/1974) Responsable qualité (CDI)



Décret n° 2024-307 du 4 avril 2024

Nouveau décret concernant les travailleurs exposés aux agents chimiques cancérigènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction

Vous êtes maintenant tenu de transmettre la liste de travailleurs susceptibles d'être exposés à des agents CMR ainsi que la liste des substances auxquelles ils sont exposés. Cette liste doit être transmise à votre service de prévention et de santé au travail.

[Accéder au décret](#) J'ai compris

Afficher 25 50 100 1-5 sur 5

Continuer cette étape plus tard Précédent Valider l'étape

Nouveauté
2025

La déclaration annuelle

- Focus sur les CMR :

L'employeur doit établir, en tenant compte de l'évaluation des risques, une liste actualisée des travailleurs susceptibles d'être exposés aux agents chimiques Cancérogènes, Mutagènes ou toxiques pour la Reproduction en précisant si possible la nature, la durée et le degré de l'exposition (Cf. Décret n° 2024-307 du 4 avril 2024).

L'employeur doit communiquer les informations à notre Service afin que le contenu soit versé au Dossier Médical Santé Travail de chaque travailleur concerné.

Pour plus d'informations, veuillez cliquer sur le lien ci-dessous :

<https://apst41.fr/wp-content/uploads/2024/08/identifier-rapidement-les-agents-chimiques-CMR-2.pdf>

Vous pouvez également joindre notre Technicien de Prévention en risques chimiques :

h.hue@apst41.fr – Tél. : 02.54.52.41.41

**Pour plus amples informations sur le repérage des risques,
se référer au Diaporama « Traçabilité aux CMR ».**

La déclaration annuelle

- 2^{ème} Page : Ajout des substances chimiques cancérigènes auquel vos salariés sont exposés.

Affectation des situations de travail

2/2 Ajouter les substances chimiques cancérigènes auquel vos salariés sont exposés. [Comment identifier les substances ?](#)

Besoin d'aide

Statut 1 | Tri

Rechercher

<input type="checkbox"/> Salarié ↕	Début de contrat	Suivi	Affectation de SIR	Substances
<input type="checkbox"/> DENEUVE Catherine (07/11/1967) Conseillère en environnement (CDI)	01/06/2023	SIR	01/06/2023	<input type="button" value="Ajouter une substance"/>
<input type="checkbox"/> DUPONT Christine (31/12/2000) Assistante comptabilité (CDI)	01/01/2024	SIR	01/01/2024	<input type="button" value="Ajouter une substance"/>
<input type="checkbox"/> DUVAULT Corentin (01/01/1999) Adjoint responsable qualité (CDI)	01/01/2024	SIR SIA	01/01/2024	<input type="button" value="Dichromate de potassium"/> <input type="button" value="Travaux exposant aux poussières de bois inhalables"/> <input type="button" value="Travaux exposant au formaldéhyde"/> +1
<input type="checkbox"/> HABERT Corine (25/10/1995) Secrétaire (CDI)	24/07/2024	SIR	24/07/2024	<input type="button" value="Ajouter une substance"/>
<input type="checkbox"/> JACQUES Ryan (06/03/1974) Responsable qualite (CDI)	01/07/2023	SIR SIA	01/07/2023	<input type="button" value="Ajouter une substance"/>

Afficher 25 50 100

< 1 >

1-5 sur 5



Restant à votre disposition.

adherents@apst41.fr